

QUESTION

Quand l'intersyndicale obtient la convocation d'un CHSCT 44 supplémentaire spécial amiante et Graslin le 04 avril, doit-on boycotter le CHSCT « normal » convoqué en amont ce 21 mars au prétexte que l'administration, prévenue deux jours avant, refuse d'intervenir le « normal » CHSCT et le « supplémentaire » ? Dans une période où les informations évoluent de jour en jour, ce boycott prôné par les autres organisations syndicales de la DRFiP nous a paru ni cohérent ni efficace ([voir la déclaration en ligne de la CGT Finance 44](#)).

Les collègues de Graslin, les collègues de Lotz Cossé attendent des réponses rapides à tous leurs problèmes (<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>)

NOUVELLES GRILLES PPCR B & C

Les nouveaux échelons pour les C et B avec rétro-pédalage au premier janvier ne s'appliqueront qu'avec la paye de mars. On souligne l'exploit de la DG de prendre presque 3 mois pour appliquer des nouvelles grilles connues depuis 2016. Sur le fond, le PPCR ne conduit ni à la revalorisation indiciaire attendue par les personnels, ni à une véritable refonte des carrières au 1er janvier 2017.

Les durées dans les grades évoluent peu et les conditions de reclassement au 1er janvier 2017 des agents déjà en poste conduiront pour beaucoup d'agents à un allongement de leur carrière. Au final peu d'espoir de dérouler plus de deux grades dans sa carrière ! L'amplitude de carrière dans le corps reste faible.

PAS POUR LA CSG

Le Prélèvement A la Source, présente bien des dangers : collecte de l'impôt par les entreprises avec une très probable nette dégradation du taux de recouvrement, système assez peu lisible pour le contribuable, avec une avance de trésorerie pour les entreprises et l'État difficilement justifiable,... et ce serait **10 000 nouvelles suppressions d'emplois à court terme à la DGFIP !** Il s'agit d'une attaque d'envergure contre notre administration et **ses missions**.

La CGT mesure bien tous les dangers liés à la PAS mais il nous faut insister tout particulièrement sur **l'attaque du budget de la Sécurité Sociale**. En effet, la CSG et l'IR côte à côte sur la fiche de paie, cela préfigure la fusion CSG/IR présente dans les projets politiques (de Hollande et de plusieurs candidat-es en 2017). Que la CSG représente aujourd'hui 20 % du budget de la Sécu, que la fiscalisation de celle-ci rend cette **part du budget**

instable et soumise aux arbitrages politiques annuels.

Quel bon moyen de continuer à vider le budget de la Sécu que la fiscalisation de la CSG ! Cette budgétisation est déjà là pour les exonérations de cotisations patronales (salaire socialisé = notre salaire) que le budget de l'État compense partiellement.

On prend toute la mesure de l'attaque à venir de notre système de santé ouvrant toutes les portes aux multinationales d'assurances !

ADA 44

L'Assemblée Départementale Annuelle de la Mutuelle va se tenir début juin. La CGT invite tous les adhérents à la plus large participation. Les travaux autour du référencement en cours doivent s'accompagner d'un certain nombre d'exigences. Ainsi, nous dénonçons le plan social qui a été lancé avec une douzaine de licenciements et la réintégration forcée et brutale de nos collègues fonctionnaires jusqu'alors détachés à la Mutuelle. Nous l'avons déjà dit, les évolutions de la mutuelle nous interrogent.



Le combat de la CGT pour la défense de notre mutuelle et l'amélioration des prestations n'est pas contradictoire avec notre combat pour une sécurité sociale à 100 % pour toutes et tous.

Ces dernières décennies ont

montré que l'affaiblissement de la sécurité sociale ne renforce pas les mutuelles mais les menace dans leur fondement.

JE TE DONNE MON 06 ?

Dans une période où de plus en plus de gens n'ont plus de téléphone fixe et passent toutes leurs communications à partir de leur smartphone, pouvoir téléphoner du bureau sur un 06 devient incontournable. Or sur l'hôtel des Finances de Saint Nazaire, suite à des problèmes techniques, cela fait plusieurs fois que les 06 deviennent inaccessibles. Comment remplir nos missions si nous n'avons plus les moyens techniques suffisants. Ceci peut compliquer grandement la campagne Impôt sur le Revenu.

